



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-troisième session

Lodz (Pologne), 10-13 mai 2022

Rapport sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

Résumé

En raison de la pandémie de covid-19 et des restrictions qui en découlaient en matière de déplacements, la trente et unième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI), qui devait avoir lieu en septembre 2021, a été reportée, avec l'accord du pays hôte, du Comité de direction de la CECPAI et de la FAO. La trente et unième session de la CECPAI sera accueillie par le Gouvernement irlandais du 22 au 24 juin 2022, à Killarney.

Compte tenu du report de la session, un document résumant les activités intersessions et les résultats de la Commission depuis la trentième session, tenue en septembre 2019 à Dresde (Allemagne), a été préparé en lieu et place du rapport de la trente et unième session de la CECPAI.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à examiner le rapport succinct sur les activités menées par la CECPAI et à:

- appeler les Membres à désigner des points focaux officiels auprès de la CECPAI, en sa qualité de seule commission paneuropéenne consacrée aux pêches et à l'aquaculture dans les eaux intérieures, à soutenir ces points focaux et à encourager d'autres pays et des organisations non gouvernementales de la région à participer aux sessions de la CECPAI en tant qu'observateurs;
- encourager les Membres à participer aux projets de la CECPAI intéressant la région.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. Contexte

1. La gestion des voies navigables intérieures est complexe et comporte des enjeux uniques. Les ressources en eau douce des rivières et des lacs d'Europe comptent de nombreux utilisateurs, dont certains peuvent nuire à la santé et à la diversité des écosystèmes aquatiques. Le cumul et le chevauchement des réglementations locales, régionales, nationales et parfois internationales aggravent le problème posé par la gestion durable des ressources que recèlent les eaux intérieures, y compris le développement de l'aquaculture en eau douce. En l'absence d'une évaluation précise de la contribution de la pêche et de l'aquaculture continentales à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance des riverains et à l'économie de la filière du poisson, il est difficile de prendre des décisions de politique générale fondées sur des éléments concrets quant à la répartition des ressources en eau douce parmi les utilisations concurrentes. Compte tenu de l'évolution des conditions climatiques, dont les effets sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau en Europe se font déjà sentir, il est plus que jamais urgent de trouver des solutions à ces utilisations conflictuelles.

2. La CECPAI est un réseau paneuropéen créé en 1957 en tant qu'organe statutaire établi au titre de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO. La première session de la CECPAI s'est tenue en 1960 à Dublin (Irlande). Au total, trente sessions ont été organisées depuis cette date. La CECPAI compte actuellement 33 États membres ainsi qu'une organisation membre, l'Union européenne. Au cours des 60 dernières années, des sessions ont eu lieu en Allemagne, en Autriche, en Croatie, au Danemark, en Écosse, en Finlande, en France, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Suède, en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Turquie et en Yougoslavie.

3. Les points focaux officiels sont désignés pour représenter leurs gouvernements respectifs auprès de la Commission, participer aux projets de la CECPAI ayant trait aux pêches et à l'aquaculture dans les eaux intérieures qui présentent un intérêt pour leurs pays, et contribuer aux rapports de session qui orientent le programme de travail intersessions de la Commission conformément aux objectifs stratégiques de la FAO (*les quatre améliorations*), aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et à d'autres objectifs régionaux et internationaux. Les gouvernements peuvent désigner leurs points focaux officiels par voie de communication écrite adressée au secrétariat de la CECPAI.

II. Activités intersessions: 2019-2022

Colloque de la CECPAI et trente et unième session de la CECPAI – juin 2022

4. Le colloque de la CECPAI se tiendra du 20 au 22 juin 2022 à Killarney (Irlande)¹, et sera organisé par l'Agence irlandaise chargée de la pêche dans les eaux intérieures (Inland Fisheries Ireland) et le Ministère irlandais de l'environnement, du climat et des communications. Consacré aux pêches et à l'aquaculture dans les eaux intérieures, notamment aux avancées technologiques, à l'évaluation des stocks et à la science citoyenne dans le contexte du changement climatique, le colloque s'articulera autour de cinq domaines thématiques: 1) l'évaluation des stocks halieutiques des eaux intérieures; 2) les évolutions des technologies de surveillance des poissons d'eau douce, et plus particulièrement les méthodes non destructives; 3) les problèmes et défis liés au changement climatique et à ses effets sur les ressources aquatiques intérieures et la pêche continentale; 4) la science citoyenne; 5) l'aquaculture en eau douce – comparaison entre les systèmes traditionnels et les systèmes de recirculation.

5. La trente et unième session de la CECPAI, qui était prévue en septembre 2021, avait été reportée dans l'espoir de tenir une réunion en présentiel, généralement organisée à la même période et au même endroit que le colloque de la CECPAI, afin de faciliter les échanges entre scientifiques et

¹ Des renseignements concernant la soumission de synthèses et l'inscription au colloque 2022 de la CECPAI sont disponibles à l'adresse suivante: <https://fisheriesireland.ie/news/events/eifaac-symposium-2022>.

décideurs en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets pour la pêche et l'aquaculture continentales en Europe. La trente et unième session est prévue du 22 au 24 juin 2022, à Killarney (Irlande), immédiatement après le colloque. Le Gouvernement irlandais, en étroite collaboration avec le secrétariat de la CECPAI au sein du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, entreprend les préparatifs nécessaires au bon déroulement du colloque et de la session de 2022².

Comité de direction

6. Le Comité de direction a tenu des réunions mensuelles à distance au cours de la période intersessions. La dernière réunion du Comité en présentiel a eu lieu en 2019, à Budapest (Hongrie). Une réunion annuelle en présentiel avait été prévue en juillet 2020 à Rome (Italie), parallèlement à la réunion du Comité des pêches, mais elle a été annulée en raison de la pandémie. Une autre réunion du Comité avait été prévue en octobre 2021 à Bruxelles (Belgique), mais elle a également été annulée en raison de l'évolution de la pandémie dans la région. Une réunion des membres du Comité de direction et du Comité technique et scientifique a été organisée à distance en octobre 2021 pour débattre des projets en cours et des préparatifs du colloque 2022 de la CECPAI.

7. Les membres du Comité de direction et le Secrétariat de la FAO ont commencé à mettre en œuvre **la stratégie et le plan de communication** de la CECPAI, qui ont été approuvés lors de la trentième session tenue à Dresde (Allemagne)³. De nombreux articles ont été publiés afin de faire mieux connaître les projets de la CECPAI. Le Président de la CECPAI (Finlande) a présenté les travaux de la Commission à l'occasion de la manifestation *Global Fishery Forum and Seafood Expo* (forum mondial de la pêche et exposition sur les produits de la mer), qui a eu lieu du 8 au 10 septembre 2021, à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), dans le cadre d'une séance portant sur les organismes régionaux des pêches établis au sein de la FAO.

Comité technique et scientifique

8. Le Comité technique et scientifique élabore des projets, approuve des propositions de projets et surveille la mise en œuvre des projets sous l'égide de la CECPAI. Les données et conclusions scientifiques issues des projets de la CECPAI sont essentielles à l'élaboration des politiques aux niveaux régional, national et infranational. En tant que réseau régional, la CECPAI contribue à l'ODD 17 des Nations Unies relatif aux partenariats en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire entre les différents instituts nationaux des pêches en Europe du Nord, en Europe centrale et orientale et dans les Balkans occidentaux. Par ailleurs, le projet conjoint de la CECPAI, du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), portant sur les anguilles, apporte une expertise technique permettant d'améliorer les orientations scientifiques relatives à la gestion de l'anguille européenne, qui est une espèce gravement menacée.

Projets lancés récemment par la CECPAI

9. En 2020, le Comité scientifique et technique a élaboré des notes conceptuelles préliminaires pour six propositions de projets, établies au regard des besoins prioritaires recensés par les membres de la CECPAI. Les six propositions ont été approuvées par le Comité de direction en 2020, et les projets ont officiellement démarré en 2021. Les thèmes ont été définis sur la base des défis communs rencontrés en Europe dans la gestion de la pêche continentale et de l'aquaculture en eau douce. Des

² L'ordre du jour provisoire de la session et les documents d'information seront disponibles sur le site web de la CECPAI, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/fishery/fr/organization/22050/en>.

³ Le plan stratégique de la CECPAI pour 2020-2024, le plan et la stratégie de communication de la CECPAI, ainsi que le plan de travail de la CECPAI pour 2020-2021 figurent en annexes au rapport de la trentième session de la Commission, disponible (en anglais) à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ca7495en/ca7495en.pdf>.

invitations ont été adressées aux points focaux officiels pour les appeler à manifester leur intérêt à participer aux nouveaux projets, dont les thèmes sont les suivants:

- 1) problèmes et défis liés au changement climatique et à ses effets sur les ressources aquatiques intérieures et la pêche continentale en Europe;
- 2) interactions des pêches et de l'aquaculture continentales avec les autres utilisations de l'eau douce: recensement des conflits et avantages potentiels⁴;
- 3) ADN environnemental dans la pêche en eau douce: situation actuelle et possibilités futures;
- 4) détermination des valeurs économique, culturelle et sociale de la pêche continentale et de l'aquaculture d'eau douce en Europe;
- 5) directives sur l'empoisonnement, y compris les principes généraux, les meilleures pratiques, les aspects économiques, l'interaction avec les stocks naturels et la protection de la biodiversité;
- 6) franchissement piscicole en aval des barrages hydroélectriques.

10. Les pays ayant manifesté leur intérêt ont participé à des réunions organisées à distance en 2021 en vue de poursuivre l'élaboration des projets. Le tableau 1 donne des informations sur l'état d'avancement des nouveaux projets. Ces projets en sont encore aux stades initiaux. Les membres et les observateurs de la CECPAI sont donc encouragés à se joindre à un ou plusieurs de ces projets, en fonction des thèmes qui sont prioritaires dans leur pays, car il importe d'assurer une large participation des membres afin d'aboutir à des résultats au niveau régional.

TABLEAU 1: Projets de la CECPAI lancés en 2021

PROJET	PAYS PARTICIPANTS	DIRECTEUR/DIRECTRICE DE PROJET
Changement climatique	Allemagne, Croatie, Finlande, Irlande, Tchéquie	À déterminer
Recensement des conflits	Allemagne, Croatie, Finlande, Hongrie, Tchéquie	À déterminer
ADN environnemental	Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tchéquie	Reinhold Hanel (Allemagne) Institut Thuenen d'écologie de la pêche
Valeur économique et sociale	Allemagne, Croatie, Danemark, Finlande, France, Irlande, Lettonie, Pays-Bas, Tchéquie	À déterminer
Directives sur l'empoisonnement	Allemagne, Autriche, Croatie, Finlande, Irlande, Lettonie, Roumanie, Tchéquie	Marina Piria (Croatie) Université de Zagreb, Département de la pêche, de l'apiculture, de la gestion du gibier et de la zoologie spécialisée
Franchissement piscicole en aval	Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse	Teppo Vehanen (Finlande) Institut des ressources naturelles de Finlande

⁴ Dans ce contexte, la notion de «conflit» fait référence aux usages conflictuels qui touchent la pêche continentale et les habitats des poissons, notamment la construction de barrages hydroélectriques, l'irrigation à des fins agricoles, le dragage des rivières ou encore la lutte contre les inondations.

État d'avancement et résultats des projets achevés et en cours: 2019-2021

11. Projet de la CECPAI intitulé *Welfare of fishes in aquaculture* (bien-être des poissons dans le cadre de l'aquaculture). Le projet a débuté en 2015 et s'est achevé en 2019. M. Helmut Segner (Université de Berne, Suisse – Centre de médecine des poissons et des animaux sauvages) était le directeur du projet. Il a obtenu une aide extérieure de 3 000 EUR accordée par la Suisse pour financer les activités du projet. Le rapport du projet a été publié par la FAO en tant que circulaire n° 1189 (Budapest, 2019)⁵.

12. Projet de la CECPAI intitulé *European Standard for fish pass monitoring* (norme européenne pour la surveillance des passes à poissons). Le projet a débuté en 2014 sous la direction de M^{me} Emma Washburn et de M. Jon Hateley (Agence pour l'environnement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Quatorze pays y ont participé, et le projet s'est achevé en 2021 avec la publication par le Comité européen de normalisation (CEN) de la norme EN 17233:2021, intitulée *Water quality – guidance for assessing the efficiency and related metrics of fish passage solutions using telemetry* (Qualité de l'eau – Recommandations pour l'évaluation par télémétrie de l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicole et d'indicateurs associés)⁶. La CECPAI a contribué à ce résultat en élaborant un projet de norme européenne sur la surveillance des passes à poissons au moyen de la télémétrie. Cette norme permet de recenser les modèles de passes à poissons dont la conception est optimale et d'en assurer la diffusion dans tous les pays européens, dans le but d'améliorer la conformité aux objectifs de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne. La norme EN 17233:2021 établie par le CEN définit des méthodes normalisées permettant d'évaluer l'efficacité et les paramètres connexes des dispositifs de franchissement piscicole, en utilisant des techniques de télémétrie qui permettent de suivre individuellement des poissons à l'approche d'un obstacle. Elle couvre les études utilisant des poissons qui ont été marqués électroniquement au moyen de marques acoustiques, de transpondeurs passifs intégrés ou de marques radio permettant de fournir divers indicateurs d'efficacité de franchissement définis. La norme traite du franchissement piscicole aussi bien en amont qu'en aval. Elle fournit des recommandations et des exigences relatives aux équipements, à la conception des études, à l'analyse des données et à la production de rapports.

13. Projet de la CECPAI intitulé *Capacity development on systems and methodologies of data collection in inland fisheries* (renforcement des capacités axé sur les systèmes et les méthodes de collecte de données dans le secteur de la pêche continentale). Ce projet a été proposé par la FAO et financé au titre du Programme de coopération technique, sous le numéro TCP/RER/3706, dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre la FAO et l'Institut des ressources naturelles (Luonnonvarakeskus) de Finlande. Le projet a été approuvé par le Comité scientifique et technique en 2019, et les travaux ont été achevés en 2021. Le directeur du projet était M. Teppo Vehanen (Institut des ressources naturelles de Finlande). Vingt-six experts venant de Croatie, du Danemark, de Finlande, d'Irlande et de Tchéquie ont participé au projet. Les experts ont fourni des études de cas nationales sur les systèmes de données pour la pêche continentale en Europe, lesquelles ont été compilées dans un rapport publié par la FAO, en anglais et en russe, en tant que document technique n° 649 (Budapest, 2020)⁷. Des spécialistes issus des institutions de la CECPAI ont été invités à une réunion d'experts consacrée à l'examen du projet de directives de la FAO relatives aux systèmes de données pour la région des Balkans occidentaux, qui a eu lieu en mars 2020, à Skopje (Macédoine du Nord). La réunion a malheureusement été annulée en raison des restrictions de déplacement imposées dans le contexte de la covid-19. Les experts de la CECPAI ont communiqué leurs commentaires par courrier électronique. Les directives ont été publiées en tant que circulaire n° 1218 de la FAO

⁵ Le document intitulé *Welfare of fishes in aquaculture* est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA5621EN/>.

⁶ Le document intitulé *Water quality - Guidance for assessing the efficiency and related metrics of fish passage solutions using telemetry* est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://standards.iteh.ai/catalog/tc/cen/649a49d1-a61c-474b-ae80-9a582da0598b/cen-tc-230-wg-24>.

⁷ Le document intitulé *Data collection systems and methodologies for the inland fisheries of Europe* (systèmes et méthodes de collecte de données pour la pêche continentale en Europe) est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA7993EN/>.

(Budapest, 2021), en quatre langues: albanais, anglais, macédonien et monténégrin⁸. Par ailleurs, le président du Comité scientifique et technique a participé, en qualité de formateur, à un atelier régional organisé en novembre 2022 dans le cadre du projet TCP/RER/3706, et destiné notamment à renforcer les capacités des pays bénéficiaires des Balkans occidentaux en matière de bonnes pratiques relatives aux systèmes de données sur la pêche continentale.

14. Projet de la CECPAI intitulé *Aquatic Invasive Species in Europe* (espèces aquatiques envahissantes en Europe). Ce projet a débuté en 2012 et se poursuit actuellement, sous la direction de M^{me} Marina Piria (Université de Zagreb [Croatie], Département de la pêche, de l'apiculture, de la gestion du gibier et de la zoologie spécialisée). Le projet facilite l'organisation périodique de la conférence FINS (Freshwater Invasives – Networking for Strategy) sur les espèces envahissantes à l'échelle européenne. La première conférence FINS a été accueillie par l'Irlande en 2013. La deuxième a été organisée par la Croatie en 2016. La troisième doit se tenir en Hongrie. Le financement et l'organisation des conférences FINS sont assurés par les institutions hôtes, et les rapports sont publiés par la FAO⁹. Le projet a également donné lieu à la publication d'articles dans des revues scientifiques¹⁰.

15. Projet de la CECPAI intitulé *Developing Advice on Sustainable Management Actions on Cormorant Populations* (élaboration de conseils relatifs à des interventions axées sur la gestion viable des populations de cormorans). Le directeur du projet est M. Niels Jepsen (Université technique du Danemark – Institut national des ressources aquatiques). La question de la prédation par les cormorans est une priorité régionale, notamment en raison des impacts économiques sur les aquaculteurs et les gouvernements qui versent des compensations pour les pertes de poissons. Ce projet n'a cependant pas donné de résultat concret. Il est toujours en cours.

16. Projet de la CECPAI intitulé *Citizen Science Workshop* (atelier de travail sur la science citoyenne). La directrice du projet est M^{me} Ciara O'Leary (Inland Fisheries Ireland, Irlande). L'atelier de travail sur la science citoyenne devait avoir lieu en novembre 2020 en Finlande, mais il a été annulé en raison de la pandémie de covid-19. Le financement octroyé par le Gouvernement finlandais pour le projet n'a pas pu être reporté à 2021. À la place de l'atelier, l'équipe du projet a produit un article destiné à être publié prochainement dans une revue scientifique.

Groupe de travail mixte CECPAI/CIEM/CGPM sur les anguilles

17. Le Groupe de travail est composé de spécialistes de l'anguille issus de la CECPAI, du CIEM et de la CGPM. Le coordonnateur de projet est M. Alan Walker (Centre des sciences de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le Groupe de travail se réunit chaque année, généralement en septembre, après la saison d'arrivée des civelles transparentes. La réunion de 2020 était prévue à Rabat (Maroc). Cependant, en raison des restrictions de déplacement dans le contexte de la covid-19, 46 participants issus de 20 pays se sont réunis par correspondance et par visioconférence, du 21 au 28 septembre 2020. La conférence a permis d'évaluer la situation de l'anguille européenne, d'étudier les conséquences de la perte d'habitats sur le stock d'anguilles et la gestion de ce dernier, d'examiner et de mettre à jour l'annexe relative au stock, de préparer l'appel à communication de données 2021 et de rendre compte de toute actualisation des fondements scientifiques des avis émis par le Groupe de travail à la suite de

⁸ Le document intitulé *Good practices guidelines for data collection systems to support sustainable inland and recreational fisheries in the Western Balkans region* (directives concernant les bonnes pratiques relatives aux systèmes de collecte de données à l'appui d'une pêche continentale et de loisir durable dans la région des Balkans occidentaux) est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb3261en/>.

⁹ Le document intitulé *Aquatic invasive alien species – top issues for their management* (principaux enjeux de la gestion des espèces aquatiques exotiques envahissantes) est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/e33ecc7b-54c7-4e4b-982b-44e9fbc58071/>.

¹⁰ L'article intitulé «Tackling invasive alien species in Europe: the top 20 issues» (gérer les espèces exotiques envahissantes en Europe: les 20 plus grands enjeux) est disponible en anglais à l'adresse suivante: https://www.reabic.net/journals/mbi/2014/1/MBI_2014_Caffrey_etal.pdf.

l'apparition de menaces ou de possibilités nouvelles. Des données relatives aux débarquements de la pêche, à l'aquaculture et au repeuplement ont également été présentées.

18. En 2021, 64 participants venus de 26 pays se sont réunis par correspondance et par visioconférence, du 7 au 10 septembre et du 27 septembre au 4 octobre, afin d'évaluer la situation de l'anguille européenne et de la pêche de cette espèce, d'étudier les effets des contaminants sur la capacité de reproduction des stocks d'anguilles, de passer en revue les conclusions de l'atelier du CIEM consacré à l'avenir des avis sur l'anguille (WKFEA), de recenser les problèmes propres à la région méditerranéenne et de faire le point sur toute actualisation des fondements scientifiques des avis, ainsi que sur les menaces ou les possibilités nouvelles.

19. Afin de permettre une meilleure intégration de la zone méditerranéenne, de nouveaux membres ont rejoint le Groupe de travail et ont fourni des données et apporté un appui en leur qualité d'experts régionaux. Cette étape est essentielle dans le cadre du processus continu visant à recenser et à résoudre les problèmes propres à la région méditerranéenne, ainsi qu'à harmoniser les efforts déployés par le Groupe de travail et par la CGPM dans le cadre de son programme de recherche sur l'anguille européenne¹¹.

20. Le 4 novembre 2021, le CIEM a émis un avis concernant l'anguille européenne¹², préconisant l'arrêt total des captures d'anguilles dans tous les habitats lorsque l'«approche de précaution» est appliquée. Cette recommandation concerne aussi bien les captures récréatives que les captures commerciales et englobe les captures de civelles à des fins de repeuplement et d'aquaculture. S'agissant des incidences des facteurs anthropiques ne relevant pas de la pêche (énergie hydroélectrique, perte d'habitat, pollution, par exemple), le CIEM souligne que celles-ci doivent, autant que possible, être réduites au maximum ou ramenées au niveau zéro. Le CIEM note également que le repeuplement des anguilles (pratique consistant à ajouter des anguilles provenant d'une autre source dans une étendue d'eau) est considéré comme étant une «mesure de conservation» dans le cadre du règlement de l'Union européenne et de nombreux plans de gestion de l'anguille visant à atteindre l'objectif d'échappement de 40 pour cent dans toutes les unités de gestion de l'anguille. Toutefois, le repeuplement dépend des prises de civelles, ce qui va à l'encontre de l'avis actuel.

Le CIEM reconnaît que les captures peuvent servir à des fins de conservation, notamment pour faciliter la migration à travers les barrières dans une même étendue d'eau. Si l'on considère que la mortalité globale est réduite par ces mesures, l'avis émis ne s'applique pas. Cependant, la migration vers l'amont ne devrait être assistée que dans la mesure où l'échappement ultérieur des anguilles argentées peut être assuré.

21. La CECPAI note que l'avis émis par le CIEM en 2021 est incompatible avec le règlement sur l'anguille européenne de 2007¹³, qui institue des mesures de reconstitution du stock. Le règlement engage les membres à élaborer un plan de gestion de l'anguille pour chaque unité de gestion (telle que définie par les membres) afin de réduire la mortalité d'origine anthropique et de permettre l'échappement à la mer, avec une probabilité élevée, de 40 pour cent au moins de la biomasse d'anguilles argentées, comparativement à la meilleure estimation possible de l'échappement qui aurait été observé en l'absence de toute influence anthropique sur le stock. Les plans nationaux de gestion de l'anguille ont été élaborés dans le but d'atteindre cet objectif sur le long terme. En l'absence de plan de gestion de l'anguille, les membres ont été tenus, soit de réduire l'effort de pêche de 50 pour cent (par rapport à la moyenne enregistrée entre 2004 et 2006), soit de réduire l'effort de manière à obtenir une diminution des captures de 50 pour cent au moins.

¹¹ Pour en savoir plus, veuillez consulter la page <https://www.fao.org/gfcm/researchprogramme-europeaneel/en/>.

¹² Le document intitulé *ICES Advice on fishing opportunities, catch, and effort* (avis du CIEM sur les possibilités de pêche, les captures et l'effort de pêche) est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2021/2021/ele.2737.nea.pdf>.

¹³ Pour en savoir plus, veuillez consulter la page <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32007R1100>.